

PAYS-BAS

Les taux d'utilisation des ressources en main-d'œuvre sont relativement faibles, surtout en raison du faible nombre moyen d'heures travaillées, se doublant d'un bas niveau d'emploi parmi les travailleurs plus âgés. C'est la principale source de l'écart de revenu par rapport aux pays les plus performants.

Priorités fondées sur des indicateurs

Réformer les régimes d'invalidité

Le large recours aux régimes d'invalidité et de maladie comme voie d'accès à une retraite anticipée nuit à l'utilisation des ressources en main-d'œuvre; ce phénomène tient au niveau des prestations et aux suppléments négociés à ces prestations qui sont étendus par les pouvoirs publics à une grande partie des travailleurs.

Mesures prises : Le nouveau régime d'invalidité incite davantage au travail les personnes ayant une capacité résiduelle de travail.

Recommandations : Élargir les mesures de réévaluation de la capacité de travail aux bénéficiaires de plus de 50 ans et aider des invalides partiels à se réinsérer dans la population active. Mettre fin à l'extension administrative des conventions salariales prévoyant le versement d'un complément aux prestations d'invalidité.

Réduire les taux marginaux d'imposition sur le revenu du travail

L'impôt marginal élevé sur le revenu, se doublant d'une suppression peu progressive des prestations de garde d'enfants, affaiblit l'incitation à travailler un plus grand nombre d'heures et dissuade les salariés à faible revenu, en particulier les deuxièmes apporteurs de revenus, de travailler à plein-temps.

Mesures prises : Le taux de suppression des prestations de garde d'enfants a été quelque peu réduit.

Recommandations : Diminuer encore les taux marginaux effectifs d'imposition, par exemple en réduisant encore le taux de suppression des prestations de garde d'enfant dans le cas d'un deuxième apporteur de revenu.

Renforcer la concurrence dans les industries de réseau

Les obstacles juridiques à l'entrée dans les industries de réseau restent très marqués et les exemptions du droit de la concurrence sont fréquentes. La participation des collectivités locales dans le capital des transports en commun, de l'électricité et du gaz entrave l'accès des tiers à ces secteurs. De plus, les conditions excessives à remplir pour pouvoir créer une entreprise de transport routier à l'échelle nationale limitent l'entrée dans ce secteur.

Mesures prises : La séparation de la propriété dans les secteurs du gaz et de l'électricité a été réalisée au niveau national et le nombre des exemptions du droit de la concurrence a légèrement diminué.

Recommandations : Faciliter l'accès des tiers en procédant à une véritable séparation verticale dans les industries de réseau appartenant aux collectivités locales, en introduisant une tarification de l'accès sur la base des coûts et en privatisant ces activités. Pour la délivrance des autorisations, adopter la règle de l'approbation en l'absence de réponse.

Autres grandes priorités

- Assouplir les restrictions applicables aux grandes surfaces et supprimer les obstacles qui subsistent pour les horaires d'ouverture des magasins, en particulier pour l'ouverture le dimanche.
- Assouplir les règles d'urbanisme afin d'accroître l'offre de logements.